

Séance du Mardi 10 Juillet 2018

L'an 2018, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Jussy-le-Chaudrier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de PASQUÉ Jean-François Maire

Etaient présents : M. PASQUÉ Jean-François, Maire, Mmes : HILT Pierrette, MOULINNEUF Christine, SKRUCK Sonia, VACHETTE Michèle, MM : AUCLERC Thierry, GALOPIN Christian, GAUTHIER Fabrice, MOREL Jacques, POUTIER Maurice, TALLARITA Pierre, VIAULT Georges.

Absents excusés : Excusées ayant donné procuration : Mmes : DUCOURTIAL Florence à Mme HILT Pierrette, PICARD Delphine à M. PASQUÉ Jean-François.

Absent non excusé : M. JORANDON Vincent.

Secrétaire de séance : M. MOREL Jacques.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2018.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour : une décision modificative pour insuffisance de crédits budgétaires dans le chapitre 011 en section de fonctionnement et propose de traiter ce point en premier ainsi que le point relatif à la décision modificative pour l'achat d'un extincteur. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

réf: 2018_032

Suite à la nécessité d'augmenter les crédits budgétaires en fonctionnement pour le chapitre 011 et en section d'investissement pour l'achat d'un extincteur et la nouvelle borne d'incendie du centre bourg suite à l'enfouissement des réseaux, le maire propose la décision modificative suivante :

2151 Réseaux de voirie	- 45 500 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- 45 500 €
023 Virement à la section d'investissement	- 45 500 €
615231 Entretien et réparation de voirie	+ 45 500 €
020 Dépenses imprévues	- 1 730 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 1 730 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative proposée ci-dessus et autorise le maire à signer les documents s'y référant.

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR LA SELECTION DU CANDIDAT A L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 7 juin 2018 pendant laquelle s'est déroulée la prise de connaissance de toutes les demandes d'emploi reçues en mairie au 31 mai 2018 et le choix de six candidats pour les entretiens. Ces derniers se sont déroulés le lundi 2 juillet 2018 en la présence des membres de la commission dans son intégralité et de M. Patrick CARRÉ et de Mme Julie BONNEMORT.

Suite aux entretiens, il est retenu M. Patrick PRUVOT pour l'emploi d'adjoint technique en remplacement de M. Pierre BESSONNIER partant en retraite le 1^{er} septembre 2018.

CIRCULATION ROUTE DES MICHELETS

réf: 2018_033

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'un sondage a été effectué auprès des riverains pour la mise en circulation en sens unique de la rue des Michelets comme il a été mentionné dans les questions diverses de la réunion du 1^{er} juin 2018.

Monsieur le maire demande qui est pour mettre en place une circulation à sens unique pour la rue des Michelets. Après en avoir délibéré, à 1 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention, à la majorité, il est décidé que la circulation de la rue des Michelets ne sera pas modifiée.

MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX

réf: 2018_034

Vu le décret 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de

travail des agents des collectivités territoriales et des établissements (...) sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'Etat, en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher lors de sa séance du 25 juin 2018

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'aménagement des horaires de travail suivants :

- Service technique : horaires de travail du 1^{er} juin au 31 août de chaque année de 6h00 à 13h30 en journée continue ;
- Service administratif : demande de Valérie LUCAS secrétaire de mairie de travailler en journée continue sans altérer les horaires d'ouverture du secrétariat et de l'agence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'aménagement des horaires de travail proposés ci-dessus pour BONNET Carole adjoint technique, BESSONNIER Pierre Adjoint technique et Valérie LUCAS rédacteur. Ces nouveaux horaires sont appliqués à compter du 1^{er} juillet 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Rappel du 14 juillet prochain

Monsieur le maire demande quelles personnes vont aider pour la préparation et l'organisation du casse-croûte aux Bruyères et au Bourg. Mme Pierrette HILT mentionne que si elle n'est pas présente ce jour, elle s'occupe de faire les commandes et d'aller les chercher comme les autres années.

Problème d'écoulement d'eaux pluviales aux Bruyères

Monsieur le maire fait part d'une demande relative à la prise en charge par la commune des travaux pour un raccordement d'une propriété à la canalisation de l'écoulement des eaux pluviales des Bruyères effectué par la commune. Il mentionne que sera réunie la commission de travaux pour constater divers problèmes existants.

Dossier de l'église

Mme Michèle VACHETTE demande à monsieur le maire l'avancement du dossier de l'église. Il lui répond que suite à un appel téléphonique à la préfecture du Cher, aujourd'hui le dossier se trouve dans la position d'une urgence simple et non une urgence impérieuse pour laquelle les travaux doivent être effectués dans les trois mois. Par conséquent, le maire a téléphoné à M. GUITTOT pour le suivi du dossier la semaine 27 mais qu'à ce jour, il n'a pas de nouvelles.

Ecole de Jussy-le-Chaudrier

Mme Sonia SKRUCK rapporte de la réunion du RPI Garigny-Jussy-Précy qu'il a été demandé par les employés que la cantine de Jussy-le-Chaudrier soit repeinte.

Mme Christine MOULINNEUF demande si la commune peut fournir du raticide ? Le maire répond qu'il va se renseigner.

Monsieur le maire donne la parole à Mme GOGUÉ Annie présidente de l'association « Sauvegardons l'Eglise de Jussy-le-Chaudrier » qui fait état de l'assemblée générale qui s'est déroulée le mercredi 4 juillet au centre socioculturel de Jussy-le-Chaudrier.

La séance est levée à 20 heures 15.